

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre
Le Conseil Municipal de la commune de Hunspach, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie de la Commune de HUNSPACH,
sous la présidence de Mme Sylvie HEIBY, Adjointe au Maire

Présents :

Bertrand WAHL, Sylvie HEIBY, Joël GIROLT, Sabine BILLMANN, Anne GUTH, Joé JUNCKER, Marc JUNCKER, Romain LAUTERBACH, Stéphanie MERCK, Muriel MOTZ, Jean-Marc MULLER, Frédéric NEUHARDT, Marc WENGER

Absents excusés :

Léa ANSTAETT, donne pouvoir à Bertrand WAHL
Perrine FABACHER, donne pouvoir à Joël GIROLT

Secrétaire de séance : Muriel MOTZ

Date de convocation : 15 septembre 2025

&&&&&

1° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 24 JUIN 2025

Le compte-rendu du 24 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

2° MAISON HEIMLICH : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS COMMUNAL ALSACE

Présentation du projet par le maire : Le projet de réhabilitation et le béguinage à Hunspach visent à créer un vrai cœur de village, ouvert et intégré à son environnement, afin de créer un véritable lien entre l'habitat senior et la vie quotidienne et associative locale.

1ère tranche : La salle multi-activités (ex-grange) et la cuisine : Pensée comme un espace modulable et ouvert, la salle polyvalente de 144 m² est mise à disposition des associations locales, des habitants, de l'école Hunspach/Ingolsheim ou des partenaires extérieurs pour accueillir une grande variété d'activités. Une cuisine pédagogique de 41 m² est attenante à la salle pour y accueillir des cours et activités de cuisine pour les personnes âgées du béguinage et les enfants du RPI d'Ingolsheim/Hunspach et de la commune. Des salles pour les associations (ex-dépendances) : Dans le bâtiment de droite, l'ex-dépendance est transformée en locaux associatifs pour de plus petites réunions. 4 modules de 20 m² sont prévus dans cette aile du corps de ferme.

2ème tranche : Dans la maison principale : des logements et un café/épicerie de pays. La maison principale accueillera 3 logements de 52 m² environ et un café de pays-épicerie. Celui-ci constitue un véritable lieu de rencontre et de lien social, à la croisée du béguinage et du village. Accessible à tous, il propose des produits locaux du quotidien tout en offrant un espace de convivialité où habitants, résidents et visiteurs peuvent se croiser, échanger ou simplement partager un moment. À la fois commerce de proximité et cœur vivant du projet, il participe activement à l'animation du village et au maintien des services en milieu rural.

Phasage : Pour permettre à la commune d'étaler la charge financière, l'opération se développera en 2 tranches successives : première tranche 2025-2027 : réhabilitation de la grange et des dépendances ; deuxième tranche 2027-2028 : réhabilitation de la maison principale – 3 logements et café/épicerie. Le plan de financement et la demande de financement présentés ici portent sur la 1ère tranche.

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2025

DEPENSES	m ²	%	HT	1ère Tranche 2025-2027	2ème Tranche 2027-2028
Bâtiment grange multiactivité (salle commune partagée avec béguinage, associations, périscolaire, écoles,)	144		305 000 €	305 000 €	
Cuisine pédagogique (partagée avec école, béguinage et associations)	41		82 000 €	82 000 €	
Bâtiment "dépendances" - locaux associatifs	79		355 000 €	355 000 €	
Bâtiment quincaillerie - démolition			10 000 €	10 000 €	
Bâtiment principal Café de pays et épicerie	56		142 886 €		142 886 €
Bâtiment Principal 3 logements	155		336 435 €		336 435 €
Am ext /Espace verts + Réseaux int. Et ext.			33 000 €	33 000 €	
Total Maison HEIMLICH (dont réseaux int et ext, espaces verts)	475		1 264 321 €	785 000 €	479 321 €
Honoraires, ingénierie etc 15%		20%	252 864 €	157 000 €	95 864 €
Total Maison HEIMLICH (+mOE)			1 517 185 €	942 000 €	575 185 €
RECETTES					
Subvention RGE :Rénovation énergétique des bâtiments publics et ass	264	20		5 280 €	
Subvention CEA Fonds Communal Ingolsheim (taux modulé 45%)		40%		100 000 €	
Subvention CEA Fonds Communal Hunsbach (taux modulé 45%)		40%	0 €	100 000 €	
ETAT : DETR	0,3			282 600 €	
Fondation du patrimoine (Fondation et loto du patrimoine)			250 000 €	150 000 €	100 000 €
Fonds Européens - GAL LEADER				30 000 €	
Fonds propres				274 120 €	
				942 000 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le projet de réhabilitation de la maison Heimlich : grange, dépendances, maison principale et cour, approuve le phasage et le plan de financement, autorise le maire à solliciter les aides et subventions dont le Fonds Communal d'Alsace auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace, autorise le maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'avancement de ce projet.

3° MAISON HEIMLICH : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FOND COMMUNAL D'ALSACE DELEGUE PAR LA COMMUNE D'INGOLSHEIM

La commune d'Ingolsheim propose de faire bénéficier la commune de Hunsbach du Fonds Communal Alsace pour le projet de réhabilitation de la Maison Heimlich situé 2 route de Hoffen à Hunsbach pour y accueillir des activités d'éducation physique et sportive et de cuisine pédagogique des élèves de Hunsbach et d'Ingolsheim dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). Il appartiendra à la Commune de Hunsbach de déposer la demande auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) afin de bénéficier de cette subvention déléguée.

La Commune d'Ingolsheim prévoit de prendre une délibération à travers laquelle elle délègue à la Commune de Hunsbach le bénéfice du Fonds Communal d'Alsace pour le projet de réhabilitation de la Maison Heimlich pour y accueillir les activités d'éducation physique et sportive et de cuisine pédagogique des élèves de Hunsbach et d'Ingolsheim. Le projet de délibération est inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal d'Ingolsheim le mardi 30 septembre 2025. Le conseil municipal approuve le transfert du bénéfice du Fonds Communal Alsace par la commune d'Ingolsheim ; Autorise Monsieur le Maire de Hunsbach à solliciter le Fonds Communal Alsace délégué par la commune d'Ingolsheim auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace ;

4° SALLE DES FETES – TARIFICATION LOCATION

Depuis la dernière mise à jour des tarifs de location, il est nécessaire de revoir les prix de location de la salle des fêtes.

En effet, les loyers constatés dans le secteur pour des équipements similaires montrent que les prix doivent être ajustés. Seuls les loyers appliqués aux particuliers extérieurs à la commune sont revus.

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe les nouveaux tarifs de location de la Salle des Fêtes comme suit :

	Associations	Habitants de Hunspach	Particuliers Extérieurs Hunspach
3 jours - Remise des clefs Vendredi soir	200 €	300 €	1200 €
4 jours - Remise des clefs Jeudi soir	250 €	350 €	1300 €
1 journée - Semaine (mardi / mercredi / jeudi)	100 €	150 €	250 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs qui seront applicables aux contrats signés pour les locations à partir de la présente délibération.

5° AMENAGEMENT DU CIMETIERE : CREATION D'UN JARDIN DU SOUVENIR, REHABILITATION DES PORTAILS – DEMANDE DE SUBVENTION REGION GRAND EST

La pratique de la crémation se développe de plus en plus dans notre pays (42% en 2022 en France). La forte augmentation de la demande nécessite de proposer une offre adaptée pour l'accueil des cendres et/ou des urnes au cimetière communal. Après plusieurs années de réflexion, il est proposé **Créer un jardin du souvenir** dans la partie nord-est du cimetière. Cet aménagement paysager comprendra des emplacements individuels permettant de recevoir des sépultures enterrées, monuments cinéraires dites cavurnes (une dizaine de cavurnes pour la première tranche). La création d'un accès avec allée courbe en matériau absorbant et gravillonné, délimité par une lisse en acier corten. Des espaces verts composés d'une pelouse, de plantations d'arbustes persistants ou caducs et d'arbres de haute tige pour ombrager les places de repos, 2 bancs de 3 places compléteront cet espace pour favoriser le recueillement et le calme. Le coût du devis estimatif proposé par l'entreprise Heiby s'élève à 14 767,00 € HT

Rénover les 2 portails d'accès au cimetière, après plus de 50 ans de service, les deux portails ne répondent plus aux exigences de sécurité d'accès et de stabilité. Il est proposé de remplacer les 4 poteaux actuels (deux en gré très abimé et félé, deux en acier) par 4 piliers massifs en grés de Rothbach. Le devis de l'entreprise HEIBY s'élève à 11 142.00 € HT, remplacer les portails actuels par des portails neufs ouvragés. Le devis de l'entreprise de ferronnerie « Atelier O'Fer » s'élève à 10 800 € HT pour les 2 portails. Soit une dépense totale de 36 709.00 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le programme des travaux d'aménagement du cimetière, autorise le maire à déposer une demande de subvention « coup de pouce » auprès de la région Grand Est sur la base de 30% du coût des travaux soit 11 012.70 €

6° DIVERS :

- **HALL DES SPORTS** : un projet consiste à la transformation de l'ancien Hall des sports en atelier communal. Cette solution envisagée permettrait de régler le problème de stockage et de manœuvre des engins. Redistribution des espaces entre l'ASH et la commune. Transformation de l'appentis pour y aménager un local chauffé. L'actuel atelier pourrait être dédié au stockage de la Fédération des Associations de Hunspach.

- **PARKING SCHWAM** : un devis est en cours pour l'installation de deux mâts de faible éclairage permettant de se repérer.

- **SENTIER FENETRES DE NOËL** : Reconduction du sentier des fenêtres de Noël. Une réunion de lancement s'est tenue le 18 septembre, il en ressort que le point d'amélioration à mettre en œuvre est d'assurer une continuité tout au long du sentier en évitant des zones d'ombres en proposant des éclairages supplémentaires.

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2025

- **LIMITATION 30 KM/H** : Un débat est lancé sur l'impact de la limitation à 30km/h dans le village, certains s'interrogent sur l'efficacité de cette nouvelle mesure, le maire explique que la configuration des rues principales de notre village n'est pas adaptée à une conduite à 50 km/h, et que cette mesure vise à limiter la vitesse et sécuriser l'ensemble des habitants, véhicules, piétons, écoliers. Le stationnement dans la rue principale devient de plus en plus problématique, tant aux abords des commerces que devant chez les particuliers. Il est une nouvelle fois demandé aux habitants de garer leurs voitures dans les cours privées.

- **RUE PASTEUR STRICKER** : Un problème d'élagage empiète sur le domaine public et empêche l'accès correct à la rue Pasteur Stricker. Le conseil municipal demande à la Commune d'intervenir afin d'éliminer l'obstacle à la bonne circulation.

- **BANC NAPOLEONNIEN** : Le conseil municipal relève une nouvelle fois l'urgence de redresser le banc napoléonien qui menace de s'effondrer sur la RD76. La demande a été formulée auprès de la CEA. Le conseil municipal demande au maire de réitérer sa demande.

- **PAROISSE** : Le conseil municipal a été interpellé sur sa participation financière en soutien à la rénovation du foyer paroissial. Des informations erronées circulent, dans le sens où la Commune ne souhaite pas apporter de participation financière. Pour rappel, cf compte-rendu de la séance du 29 avril 2025 : « *Le maire fait part au conseil municipal de la demande de soutien financier de la paroisse dans le cadre du projet de rénovation du foyer. Après étude de la demande par le conseil municipal, le maire demandera la présentation d'un plan de financement du projet, afin d'estimer le montant de l'aide sollicitée par la Paroisse.* »

- **PISTES CYCLABLES** : le maire informe que le tronçon de la piste cyclable rejoignant Drachenbronn vers le rond-point Gare Hunsbach est prévu pour une mise en circulation fin 2026.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 00

WAHL Bertrand	Maire	
HEIBY Sylvie	Adjoint au Maire	
GIROLT Joël	Adjoint au Maire	
ANSTAETT Léa	Conseillère Municipale	Donne pouvoir à Bertrand WAHL
BILLMANN Sabine	Conseillère Municipale	
FABACHER Perrine	Conseillère Municipale	Donne pouvoir à Joël GIROLT
GUTH Anne	Conseillère Municipal	
JUNCKER Joé	Conseiller Municipal	
JUNCKER Marc	Conseiller Municipal	
LAUTERBACH Romain	Conseiller Municipal	
MERCK Stéphanie	Conseillère Municipale	
MOTZ Muriel	Conseillère Municipale	
MULLER Jean Marc	Conseiller Municipal	
NEUHARDT Frédéric	Conseiller Municipal	
WENGER Marc	Conseiller Municipal	